

*« Le mobilier urbain peut, à titre accessoire eu égard à sa fonction et dans les conditions définies par la présente sous-section, supporter de la publicité non lumineuse ou de la publicité éclairée par projection ou par transparence. »*

*(Article R581-42  
du Code de  
l'Environnement)*

# Mobilier urbain :

## *« 1. Celui caché par les branches »*

### Le panneau côté pub



Les infos municipales sont dirigées vers une allée piétonne, mais en dehors de l'hiver, on ne voit rien à cause du feuillage.

### Le même, côté infos...



# Mobilier urbain :

## « 2. Celui caché par un poteau et un buisson »

### Le panneau côté pub



En plus du buisson et du poteau, le côté infos municipales est à contresens pour les automobilistes.

### Le même, côté infos...





# Mobilier urbain :

## *« 3. Celui contre un mur et derrière des buissons »*

### Le panneau côté pub



Même avec la ferme intention de consulter les infos municipales, il est difficile de le faire.

### Le même, côté infos...



# Mobilier urbain :

## « 4. Celui pour le parking »

### Le panneau côté pub



### Le même, côté infos...

Les pubs sont bien sûr  
pleinement visibles pour  
tous les automobilistes,  
les infos municipales pour  
quelques voitures



# Mobilier urbain :

## *« 5. Celui perdu dans les arbres »*

### Le panneau côté pub



### Le même, côté infos.



Impossible, depuis la  
chaussée de faire une  
photo qui montrerait  
les infos municipales.



# Mobilier urbain :

## *« 6. Celui tourné vers un terrain vague »*

### Le panneau côté pub



Les infos municipales sont dirigées vers un terrain boueux où stationnent quelques véhicules.

### Le même, côté infos...



# Mobilier urbain :

## *« 7. Celui tourné vers le dos des voitures »*

### Le panneau côté pub



Les infos municipales ne sont jamais visibles des automobilistes, sauf dans leur rétroviseur...

### Le même, côté infos...





# Mobilier urbain :

## *« 8. Celui tourné vers le canal »*

### Le panneau côté pub



Les infos municipales sont dirigées vers le canal où passent certes quelques kayaks.

### Le même, côté infos...



# Mobilier urbain :

## *« 9. Celui contre un mur »*

### Le panneau côté pub



Le panneau est à quelques mètres d'un mur. Encore une fois, les automobilistes ne peuvent voir que la pub.

### Le même, côté infos...





# Mobilier urbain :

## « 10. Celui dans les buissons »

### Le panneau côté pub



Suite à nos remarques, plutôt que de déplacer ou supprimer cette sucette, la Mairie a préféré supprimer une partie du massif. On notera également l'interdiction de s'arrêter... pour regarder le plan de ville.

### Le même, côté infos..

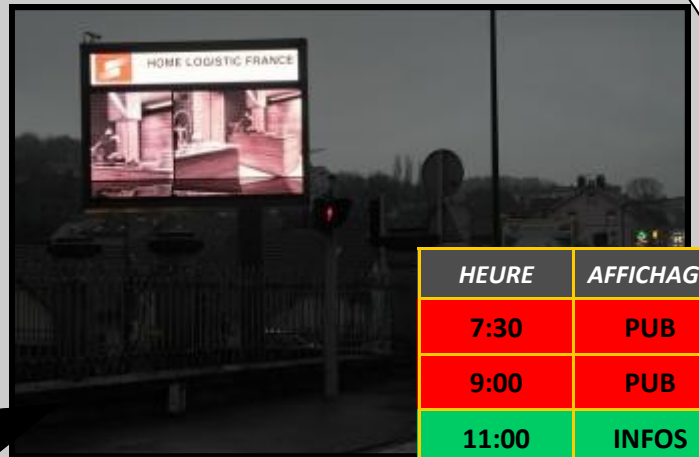




# Mobilier urbain :

## « 11. Ceux qui tiennent compte de l'heure »

### Les panneaux, heures de pointe



J'ai noté ce que je voyais sur ces panneaux vidéo à chaque fois que je passais à côté. Sur 50 relevés, 8 fois des infos municipales, 42 fois des pubs.

HEURE	AFFICHAGE
7:30	PUB
9:00	PUB
11:00	INFOS
12:00	PUB
12:30	PUB
13:30	PUB
15:30	INFOS
16:00	PUB
16:30	PUB
17:00	PUB
17:30	PUB
18:00	PUB
20:15	INFOS
22:00	INFOS



A noter, la proximité des deux panneaux d'affichage d'infos municipales : le panneau vidéo et le défilant.